



RÉMY COINTREAU

Paris, le 27 juillet 2010

**Assemblée Générale Mixte  
Paiement du dividende en actions ou en numéraire**

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Rémy Cointreau s'est réunie le 27 juillet 2010 à Paris, sous la présidence de Mme Dominique Hériard Dubreuil.

Cette assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 2009-2010 et fixé le montant global du dividende à 1,30 € par action.

Cette assemblée a décidé d'accorder à chaque actionnaire une option:

- entre un paiement intégral du dividende en numéraire, soit 1,30€ par action, afférent à l'ensemble des titres dont il est propriétaire,
- ou un paiement en actions à hauteur de 50% du dividende, représentant 0,65€ par action, le solde du dividende, soit 0,65€ étant versé en numéraire.
- 

Le dividende sera détaché le 2 août 2010 et mis en paiement à compter du 1er octobre 2010.

Les actionnaires qui souhaitent opter pour le paiement du dividende en actions disposeront d'un délai compris entre le 2 août 2010 et le 14 septembre 2010 inclus pour en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier. Tout actionnaire qui n'aura pas exercé son option le 14 septembre à 17 heures au plus tard ne pourra recevoir le dividende lui revenant qu'en numéraire, à compter du 1er octobre 2010.

Le prix d'émission de l'action nouvelle est fixé à 38,62€

Si le montant du dividende net auquel l'actionnaire a droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant, le jour où il exerce son option, la différence en numéraire, ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions légales et statutaires et porteront jouissance à compter du 1er avril 2010. Elles seront délivrées sous la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actionnaires recevront de l'intermédiaire financier, chez lequel leurs titres se trouvent en compte, une demande d'instruction qu'ils devront lui retourner remplie et signée.

Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande aux négociations d'Euronext Paris.

*Contact :*

*Joëlle Jézéquel – tél 01 44 13 45 15*